

# JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### Associations

### Fondations d'entreprise

### Associations syndicales de propriétaires

### Fonds de dotation

### Fondations partenariales

---

## Annonce n° 1596

83 - Var

### ASSOCIATIONS

### Créations

Déclaration à la préfecture du Var

#### **ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE EN VALEUR (ADEXVAL).**

*Objet* : constituer un corps d'Experts présentant toutes les garanties requises de compétences techniques, d'honorabilité, d'indépendance et de moralité ; de concourir à l'organisation de la profession d'Expert, dans toutes les disciplines ayant trait à : 1) l'évaluation de : biens immobiliers, biens fonciers, biens commerciaux, biens agricoles, biens forestiers, actifs sociétaux, tous préjudices en rapports avec les biens & actifs mentionnés ci-avant, toutes activités en rapport avec l'expertise en valeur ; 2) la réalisation d'études urbanistiques, de permettre aux membres de l'association de promouvoir et d'exercer dans les meilleures conditions possibles, leurs missions, d'affirmer les spécificités de la profession, d'assurer la promotion de la profession d'Expert Immobilier et de défendre son statut auprès de toutes institutions publiques ou privées, de réunir ces Experts, par l'entraide, la solidarité, l'assistance, et avec les moyens spécifiques développés par l'association, notamment par les échanges d'informations, relations, contacts, colloques, et autres rencontres dans le cadre de la vie de l'association et généralement par toutes activités d'études, publications et autres moyens appropriés, de promouvoir, coordonner, soutenir, développer et unifier l'action des Experts, dans le cadre de leur discipline respective, de défendre les intérêts professionnels de ses membres, de représenter la Profession dans ses rapports avec les juridictions, pouvoirs publics, administrations, organisations professionnelles, et éventuellement d'ester en justice en toutes circonstances utiles, et selon les règles de droit, d'étudier les problèmes qui se posent à la Profession, tant sur le plan technique, pratique, juridique et moral que pour la défense des intérêts des membres vis à vis des pouvoirs publics, en ce qui concerne la réglementation de la Profession d'Expert, de promouvoir une réflexion permanente sur la pratique et l'exercice de l'expertise par la création de cycles de formation, et de commissions d'études, etc ; , de concourir par son action, et par la réflexion de ses membres, à la mise en œuvre de toutes dispositions, notamment déontologiques, tendant à accroître le prestige et le rayonnement de la Profession, et à donner toutes les garanties à la clientèle de son savoir faire, de promouvoir une

politique destinée à faciliter l'accès des jeunes à l'expertise immobilière, d'assurer les règles de probité professionnelle et les règles déontologiques, dans les rapports entre les membres de l'association, et ceux-ci avec les tiers, sur décision du conseil d'administration, d'adhérer à tout organisme professionnel, ou confédération tant sur le plan national, que sur le plan européen et international, de prêter son concours à toutes personnes physiques ou morales, aux administrations et tribunaux, de l'ordre administratif ou judiciaire, de promouvoir le choix des experts agréés par l'association ADEXVAL, de créer des partenariats avec les autres associations d'experts évaluateurs aux fins de fédérer l'ensemble des experts autour de projets communs (formations, actions politiques, négociation avec les pouvoirs publics etc) ;

*Siège social* : LE SOLEIL A2, 20, avenue DE BUCARIN, 83140 Six-Fours-les-Plages.

*Date de la déclaration* : 23 novembre 2017.